

## NOTE N°17-39 DU BATONNIER AUX AVOCATS

Bayonne, le 5 avril 2017

### Cotisations ordinales 2017

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Chères Consœurs, Chers Confrères,

Lors de sa séance du 22 mars 2017, le Conseil de l'Ordre a décidé de l'augmentation des cotisations ordinales pour l'ensemble des confrères à 300 €, portant ainsi le montant de la cotisation fixe due par chaque confrère à :

- 670 € pour les avocats inscrits au Tableau depuis moins de 2 ans
- 850 € pour les avocats inscrits au Tableau depuis plus de 2 ans

Le pourcentage sur la part variable demeurant inchangé (0,5% du chiffre d'affaires).

Le Conseil de l'Ordre décide d'augmenter à 2.300 € la cotisation maximale.

Merci

Bien à Vous

1  
François HOURCADE  
Bâtonnier de l'Ordre